

APPEL À PROJET "LABEL ART CONTEMPORAIN GUADELOUPE"

Annexe 5 : Cahier des charges Label Art Contemporain Guadeloupe

ANNEXE 5 : CAHIER DES CHARGES LABEL ART CONTEMPORAIN GUADELOUPE

Article 1 – Obligations liées à l'adhésion au label

L'artiste adhérent s'engage à faire bénéficier son espace d'exposition à au moins un autre artiste par année glissante.

Article 2 – Communication

L'adhérent s'engage à afficher le cartouche fourni par la Région Guadeloupe contenant le logo du label à un emplacement visible depuis l'extérieur de son local.

L'adhérent s'engage à communiquer et mettre à jour ses horaires d'ouverture régulièrement auprès des services de la Région Guadeloupe.

Article 3 – Respect des règles de l'art pour les expositions

Toute exposition sera réalisée dans les règles de l'art en matière d'éclairage, de normes de conservation des œuvres, de sécurité du public et d'assurances.

A cette fin, un parc de matériel acquis par la Région Guadeloupe est mis à la disposition des adhérents au label afin de compléter les équipements déjà existants.

Pour chaque exposition présentée, l'adhérent devra produire un catalogue qui présentera principalement des contributions de critiques ou commissaires d'exposition. Cette exigence vise à renforcer la critique dans le domaine des arts visuels et à contribuer à la structuration des professions relatives aux arts visuels. Elle tend également à renforcer la connaissance et la visibilité des artistes contemporains.

Article 4 – Formations

L'artiste adhérent s'engage à suivre les formations gratuites et obligatoires dans le cadre du label Art contemporain Guadeloupe mises en place par la Région Guadeloupe dans un délai de douze mois à compter de l'adhésion au label :

- Droit de la création artistique
- Formation sur le label art contemporain Guadeloupe : l'identité visuelle, les obligations légales liées à la profession

Article 5 – Assurances et responsabilités

L'artiste adhérent à travers son entreprise ou en nom propre est entièrement responsable du risque couru dans ses locaux. Il s'assurera de détenir les assurances et autorisations nécessaires afin d'organiser les manifestations liées au label, pour exposer et accueillir du public.

Signature adhérent au label

PRÉNOM :

NOM :

FONCTION AU SEIN DE L'ORGANISME :

NOM DE L'ORGANISME :

Signature :